

PHILADELPHIA

COVID-19 Hospitality Industry Recovery Program (CHIRP) (Programme de reprise du secteur hôtelier lié à la COVID-19) de la Pennsylvanie



Le COVID-19 Hospitality Industry Recovery Program (CHIRP) est le nouveau fonds de l'État de 145 millions de dollars créé par le Commonwealth de Pennsylvanie qui est destiné à atténuer les pertes de revenus et à payer les dépenses opérationnelles éligibles de certaines entreprises du secteur hôtelier qui ont été gravement touchées par la pandémie de COVID-19. Le comté de Philadelphie recevra environ 17 millions de dollars en fonds, ce qui lui permettra d'accorder des subventions aux entreprises éligibles par le biais de ce programme. Les subventions mises à la disposition des entreprises éligibles seront d'un montant s'élevant entre 5 000 et 50 000 dollars.

Éligibilité

LES ENTREPRISES DOIVENT REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Se trouver physiquement dans le comté de Philadelphie, être en activité depuis le 15 février 2020, et avoir l'intention de poursuivre leur activité pendant au moins un an à partir de la date de dépôt de la demande.
- Avoir une désignation NAICS dans le sous-secteur « Accommodation » (Hébergement) (721) ou le sous-secteur « Food Services and Drinking Places » (Services de restauration et débits de boissons) (722) comme activité principale.

Remarque : Le code NAICS (Systèmes de classification des secteurs en Amérique du Nord) est un nombre à 6 chiffres utilisé pour identifier le type d'entreprise que vous exploitez ; il figure sur la première page de la plupart des formulaires de déclaration de revenus.

- Avoir une perte documentée de 25 % des recettes brutes entre 2019 et 2020 (calculées sur une base annuelle ou trimestrielle) en raison de l'impact financier de la pandémie de COVID-19.
Remarque : Les entreprises qui ont démarré leur activité entre le 1er janvier 2020 et le 15 février 2020 peuvent comparer le premier trimestre 2020 à tout autre trimestre de 2020.
- Être une entreprise à but lucratif et une entité non inscrite en bourse.
- Compter moins de 300 employés à temps complet ou équivalents dans l'ensemble de l'entité au 15 février 2020
- Avoir une valeur nette tangible maximale ne dépassant pas 15 millions de dollars au 15 février 2020.
- Être en règle par rapport aux taxes et impôts locaux, étatiques et fédéraux, ou bénéficier d'un plan de paiement approuvé, ou être en mesure de prouver le déroulement d'un processus d'obtention d'un plan de paiement.
- Avoir les licences et permis locaux, étatique et fédéraux requis pour être légalement en activité et en règle par rapport à la Ville de Philadelphie.
- Déposer une demande pour seulement une subvention CHIRP par établissement (par numéro EIN) dans le comté de Philadelphie.

PRIORITÉS DU PROGRAMME

Les paramètres suivants ne sont pas obligatoires pour déposer une demande auprès du programme, mais la priorité sera accordée aux entreprises qui répondent à un ou plusieurs d'entre eux lors de l'évaluation. En raison des fonds limités, ce programme accordera la priorité aux entreprises qui remplissent les conditions suivantes :

- Démontrer une perte de revenus de 50 % ou plus tel que mesuré par les recettes brutes entre le deuxième et le quatrième trimestres 2019 et entre le deuxième et le quatrième trimestres 2020 (calculées sur une base annuelle ou trimestrielle) en raison de l'impact financier de la pandémie de COVID-19.
Remarque : Les entreprises qui ont démarré leur activité entre le 1er janvier 2020 et le 15 février 2020 peuvent utiliser une perte mensuelle moyenne en recettes brutes pour comparer les mois du premier trimestre 2020 à ceux des deuxième, troisième et quatrième trimestres 2020.
- Ne pas avoir bénéficié de prêts ou de subventions d'aide liés à la pandémie de COVID-19 de la Ville de Philadelphie, du Commonwealth de Pennsylvanie, ou du gouvernement fédéral avant ce programme de subventions.
- Avoir été soumises aux fermetures imposées par la proclamation de catastrophe du Commonwealth en mars 2020 et toutes les proclamations de catastrophe ultérieures de l'État.
- Appartenir à des personnes historiquement défavorisées. *Remarque : Les entreprises historiquement défavorisées appartiennent et sont exploitées à 51 % minimum par des personnes noires, hispaniques, amérindiennes, américaines d'origine asiatique ou insulaires du Pacifique parce que traditionnellement elles ont été défavorisées et victimes de discrimination dans leurs recherches de services et produits financiers.*
- Se trouver dans une zone de pauvreté élevée.

En outre, le programme accordera une attention spéciale aux entreprises qui remplissent les conditions suivantes :

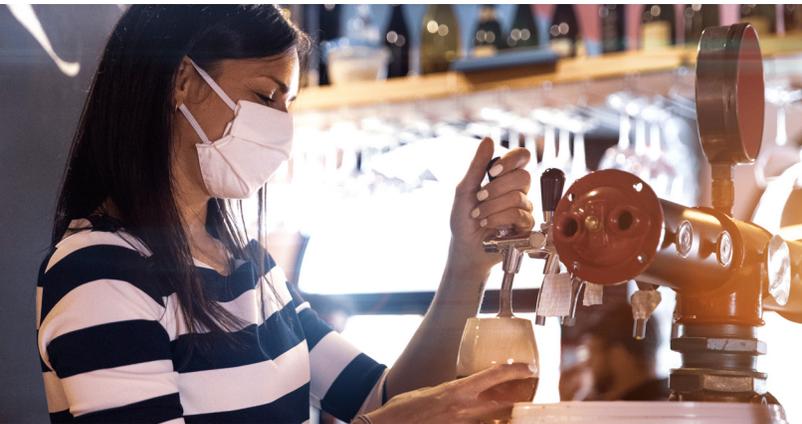
- Appartenir à des femmes, des immigrants, des personnes handicapées ou des anciens combattants.
- Gagner moins de trois millions de dollars en revenu annuel pré-COVID-19.
- Offrir des emplois aux Philadelphiens.

OÙ ET COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE

APPLY ONLINE: [PIDCPHILA.COM/CHIRP](https://PIDCphila.com/CHIRP)

Les chefs d'entreprise éligibles peuvent déposer leur demande en ligne à PIDCphila.com/CHIRP à partir de 11h le lundi 15 mars. La date limite du dépôt des demandes est 23h59 le 12 avril. Le dépôt de demande en ligne est simple et devrait vous prendre environ 15 à 20 minutes. Il peut être effectué sur votre appareil mobile ou votre ordinateur.

Toutes les demandes seront examinées après le 12 avril. Le programme n'est pas du type « premier arrivé, premier servi » ; l'aide sera accordée en fonction de l'éligibilité et de l'alignement aux priorités du programme.



Documentation nécessaire pour déposer une demande

INFORMATIONS DE BASE SUR VOTRE ENTREPRISE TELLES QUE :

- Type and structure de l'entreprise
- Numéro d'identification d'employeur (Employer Identification Number, EIN), numéro de sécurité sociale, ou numéro d'identification fiscale individuelle (Individual Taxpayer Identification Number, ITIN) du chef d'entreprise
- Code NAICS (le nombre à 6 chiffres utilisé pour identifier le type d'entreprise que vous exploitez se trouve sur la première page de la plupart des formulaires de déclaration de revenus)
- Recettes brutes sur une base annuelle ou trimestrielle de 2019 et 2020
- Nombre d'employés à temps complet et à temps partiel pré-COVID et actuellement

DOCUMENTS QUE VOUS DEVREZ FOURNIR :

- Déclaration de revenus de 2019, si en activité en 2019
- États de profits et de pertes de 2019 sur une base trimestrielle ou mensuelle, si en activité en 2019
- États de profits et de pertes de 2020 sur une base trimestrielle ou mensuelle
- Formulaire W9 (la version d'octobre 2018 doit être utilisée) rempli, daté et signé.

OBJECTIFS POSSIBLES POUR LES FONDS

Si elles reçoivent une subvention, les entreprises peuvent utiliser les fonds pour les dépenses éligibles encourues entre le 1er mars 2020 et la date du dépôt de la demande. Les dépenses éligibles sont définies comme des dépenses opérationnelles, y compris la paie et autres, qui sont ordinaires et nécessaires. Une dépense ordinaire est une dépense qui est courante et acceptée dans le secteur du demandeur éligible. Une dépense nécessaire est une dépense qui est utile et appropriée pour l'activité ou l'entreprise du demandeur éligible.

Si les fonds de la subvention sont utilisés pour payer des dépenses liées au prêt hypothécaire, au loyer ou aux services publics, ces services doivent avoir commencé avant le 15 février 2020.

Les fonds de la subvention ne peuvent pas être utilisés pour des dépenses ou pertes qui étaient déjà couvertes par une aide financière publique accordée aux entreprises en raison de la pandémie de COVID-19 entre le 1er mars 2020 et la date du dépôt de la demande auprès de ce programme.

